

Eau de baignade.
Piscines extérieures, intérieures et plages
l'enfant pauvre de l'hygiène publique

Montréal, le 22 août 2006 – La Coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau – *Eau Secours!* demande au gouvernement du Québec de doter le Québec d'une réglementation plus sévère quant à la qualité des eaux de baignade, autant en piscine que sur les rives des cours d'eau.

Lacs et baies pollués par les cyanobactéries rendant la baignade dangereuse, piscines sous-réglementées, programme volontaire de contrôle de l'eau des plages, diminution de la fréquence des tests, autant de sujets qui inquiètent la Coalition.

Les connaissances en hygiène publique font de grands pas pendant que les politiques des eaux de baignade ne suivent pas, de déclarer André Bouthillier, le président de la Coalition. En effet, la réglementation n'est pas assez sévère sur le plan de la qualité, trop laxiste sur le plan de l'application et soumise à des coupes budgétaires récurrentes depuis trop longtemps.

Chaque personne ayant contracté une pathologie provenant de l'eau de baignade occasionne des coûts au système de santé. Ces argents transférés en prévention éviteraient tous les inconvénients que doivent vivre les personnes lorsqu'infectées. La Coalition demande au gouvernement du Québec de revoir l'ensemble des règlements qui couvrent les piscines intérieures, extérieures, publiques, privées, (telles que dans les campings) et les plages qui utilisent ou non du chlore.

Les scientifiques savent maintenant que l'eau des piscines contient non seulement du chlore, mais aussi un de ses sous-produits : la trichloramine ou trichlorure d'azote (NCl₃). Ce gaz se forme quand le chlore réagit avec les matières organiques, liées à la saleté corporelle. Plus l'eau est sale, plus il y a de trichloramine, très irritante pour les yeux et les poumons quand elle se trouve dans l'atmosphère. Une étude

épidémiologique conduite par l'INRS-France, a montré par la suite que la trichloramine peut effectivement provoquer ce qu'on appelle aujourd'hui l'« asthme du maître nageur ». Si la très grande majorité des établissements utilise du chlore, c'est qu'il est efficace et peu coûteux. Mais il n'est pas la seule solution possible. Les charbons actifs,

efficaces, mais coûteux ; le « stripping » qui consiste à injecter de l'air dans un bac tampon qui a l'inconvénient de refroidir l'eau ; et l'irradiation qui déjà est contestée par la communauté scientifique européenne.

Voici de façon non exhaustive quelques recommandations :

- Obligation des opérateurs de piscine de rendre publics les résultats des tests aux portes des établissements de baignade et sur Internet
- Augmentation de la fréquence des détections et des paramètres des tests
- Vider l'eau des patageuses quotidiennement
- Introduction de l'obligation d'analyse microbiologique
- Application d'un programme de surveillance accrue lors de canicules et de très grandes fréquentations

Finalement, la Coalition invite le gouvernement à rendre public le plus rapidement possible l'ensemble de ses travaux et réflexions sur le sujet.